



Fait à Bourges, le 28/05/19

Objet : Evolution CSMR

Chers bénéficiaires,

Je vous adresse ce message aux vues des difficultés de compréhension autour du changement de gestionnaire de la CSMR, qui basculera au 1<sup>er</sup> juillet à SOLIMUT en lieu et place d'Énergie Mutuelle.

Les adhérents de CORT et SODELI viennent de recevoir une lettre d'Énergie Mutuelle, un mail ou un démarchage téléphonique qui n'ont qu'un seul but : déstabiliser la CSM-R qui a été mise en place dans un cadre collectif par toutes les organisations syndicales au sein des activités sociales (CCAS) en 2011. Depuis son intégration à l'ensemble Malakoff Médéric-Humanis le 1er janvier 2019, Énergie Mutuelle a adopté une attitude commerciale à l'image de sa maison mère qui ne fait pas dans la philanthropie.

À l'instar des nouveaux fournisseurs d'énergies qui n'ont pas hésité à démarcher les agents titulaires du tarif particulier pour leur faire quitter le cadre « régulé » (tarif historique), Énergie Mutuelle tente auprès des adhérents de CORT et SODELI dans un premier temps de les faire sortir de la CSM-R qui est subventionnée par la CCAS pour les capter dans un nouveau produit dénommé « Sérénité ».

À la méthode des camelots, la lettre support de cette campagne n'hésite pas à user de la manipulation par omission : la comparaison des tarifs entre « Sérénité » et la CSM-R ne fait pas référence à la subvention de la CCAS sur la CSM-R qui représente un abattement minimal de 15% de la cotisation et pouvant aller jusqu'à 100% pour les faibles revenus, ni des abattements appliqués aux titulaires des contrats IDCP.

Les appétits des groupes de protection sociale qui ont fusionné dans la dernière période : Malakoff Médéric et Humanis d'une part AG2R La Mondiale et Matmut d'autre part se traduisent par un affaiblissement de la Mutualité et le développement de pratiques individualistes et assurantielles.

Énergie Mutuelle a franchi la ligne jaune avec cette campagne commerciale car elle profite de la détention des données pour interférer dans le domaine des affiliations à la CSM-R.

Ainsi la décision de radier des adhérents de la CSMR pour les basculer dans leur giron « Sérénité » est un abus de pouvoir !

Il peut être considéré que face à la malhonnêteté du démarchage d'Énergie Mutuelle, les retraités doivent bénéficier des moyens de rétractation s'ils considèrent avoir été abusés. La CMCAS mets donc à disposition un modèle de lettre de demande de rétractation pour pouvoir réintégrer la CSM-R tout en consolidant les choix optionnels et personnels d'un niveau de protection supplémentaire du type CORT ou SODELI.

Je vous appelle donc également à la plus grande vigilance, et à attendre les propositions équivalentes aux options CORT et SODELI qui seront développées par SOLIMUT.

Veillant au maintien et à l'amélioration de notre régime spécial de sécurité sociale, je vous adresse mes sincères salutations.

Gaël Classen,  
Président de la CMCAS Berry Nivernais